

# INVESTIR EN BRETAGNE

*terre des merveilles*



Bretagne, terre des merveilles, terre des traditions.  
Bretagne, synonyme de solidité, de durabilité.  
Bretagne, historique.  
Bretagne, lieu de villégiature.  
Bretagne, l'endroit idéal pour investir.



## CHOISIR TINTENIAC

*pour ses nombreux atouts:*

✓ desservi par la nouvelle route express reliant RENNES à SAINT MALO, ce qui place cette petite ville à 15 mn de la capitale régionale et à 20 mn de la mer; Tinténiac est aussi à 25 mn de DINARD,

*Bien que d'origine gallo-romaine, la première mention officielle de la ville a été trouvée en 1032 seulement, dans le Cartulaire de Saint Georges de Rennes, lors du don du bourg et de son église par le Duc de Bretagne Alain III à l'Abbesse de Saint Georges.*

*Le nom de Tinténiac est pris au XII<sup>e</sup> siècle et provient d'une illustre famille qui compte parmi ses membres Jehan et Alain qui furent des plus valeureux au Combat des Trente (1351).*

✓ membre d'une communauté de communes dynamique de 24 000 habitants, sachant attirer des entreprises créatrices d'emplois (SANDEN par exemple, 600 emplois en 4 ans),

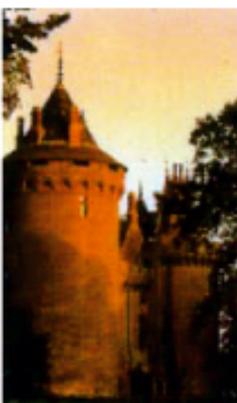
✓ disposant de toutes les infrastructures nécessaires à une parfaite vie familiale (école, collège, lycée professionnel, Tinténiac compte 1800 scolaires, toutes les administrations, banques principales, équipements sportifs et de loisir...), Tinténiac est la seule commune sur la route express bénéficiant de tous ces équipements,



✓ située dans une région attrayante et chargée d'histoire (lieu du combat des trente, voisin de Combourg, chateau de Montmuran...),

✓ petite ville agréable aux rues fleuries et plantées d'arbres, profitant de l'agrément d'un canal,

*"Un pays entrecoupé de fossés boisés et qui, de loin en loin, à l'air d'une forêt"*  
CHATEAUBRIAND



*... c'est,  
bénéficier des attraits de la campagne bretonne dans un village possédant tous les équipements de formation, touristiques et de loisir nécessaires, aux portes d'une grande ville et à quelques kilomètres de la mer.*